



N° de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance extraordinaire du 18 février 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 18 février à 18 h 30 à la salle de conférence de l'Hôtel de ville situé au 1265, chemin Élie-Auclair à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Pascal Pilon, Pierre Régimbald, François Perreault, Normand Vincent et formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Les conseillers François Lalonde et Roger Bourbonnais sont absents.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier et Me Julie Paradis, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier, responsable du greffe et des communications.

2019-02-044

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 18 février 2019.

Il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 février 2019 tel que rédigé, soit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE**

3.1 Octroi de contrat – 2018-015-SSI – Achat d'une autopompe 1000 GI neuve

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-02-045

### OCTROI DE CONTRAT – 2018-015-SSI – ACHAT D'UNE AUTOPOMPE 1000 GI NEUVE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à l'appel d'offres public 2019-015-SSI pour l'achat d'une autopompe pour le Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que l'estimé pour l'achat de l'autopompe s'élevait au mois de mai 2018 à 421 613 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que suite au changement de gouvernement aux États-Unis il y a eu l'implantation de nouveaux tarifs douaniers;

CONSIDÉRANT que depuis ses changements, l'estimé selon le consultant mandaté à cet effet, Ghyslain Robert, s'élève à 512 788 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 21 janvier 2019 à 10h01 et que deux entreprises ont déposés leurs soumissions dans les délais prescrits, soit :



N° de résolution  
ou annotation



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

| Soumissionnaire | Offre de prix total<br>(taxes incluses) |
|-----------------|---|
| Maxi Métal      | 510 741,95 \$                           |
| Aréo-Feu        | 562 348,47 \$                           |

CONSIDÉRANT la recommandation du consultant, Ghyslain Robert, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Maxi Métal;

il est proposé par le conseiller François Perreault,  
ET RÉSOLU

D'ACCORDER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Maxi Métal au montant de 510 741,95 \$, incluant les taxes applicables, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire trésorier à payer à l'entreprise Maxi Métal une dépense maximale de 510 741,95 \$ taxes incluses, à même le règlement d'emprunt 163-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 18 h 40 l'ordre du jour étant épuisé,

il est proposé par le conseiller Normand Vincent,  
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 18 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et  
secrétaire-trésorier

Le maire

  
Éric Lachapelle

  
Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*